

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2020-01

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt, le deux mars à quinze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves CORDON, Président.

Etaient présents : Mme ALLAIN Annick.

MM. CHANU Hervé, LEMARRE Etienne, THERIN Daniel, METTE Philippe, VINCENT Didier, OBRINGER Max, CORDON Yves, LEFRANCOIS Denis, LETEINTURIER Stéphane, RENAUD Michel, VICTOIRE Roland, HERMON Francis, CHATEL Richard, LE CAMUS Lucien, DAIGREMONT Daniel, HEUZE Yves, MOURICE Serge, CALBRIS Frédéric, GERMAIN Gilles, DESQUESNE Joseph, LAFOSSE Jean-Marc, MAROT-DECAEN Michel et HERVIEUX Francis formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. SILLERE Michel ayant donné procuration à M. CORDON Yves, LEVERT Joël.

Absents : Mmes LEGRIX Colette et LESOUEF Colette.

MM. BROGNIART Frédéric, LETEINTURIER Didier, VENGEON Jean-Claude, LEHUGEUR Philippe, BESNEHARD Julien, LAUNAY Pascal, DELAHAYE Ludovic, JACQUELINE Valéry, GILLETTE Christian et LECORBEILLER Bernard.

Nombre de délégués en exercice : 38

Date de convocation : 21 février 2020

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de procurations : 1

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

**PORT OBLIGATOIRE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
ET DES VETEMENTS DE TRAVAIL**

Le Président rappelle au Comité Syndical que l'Autorité Territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité.

Selon le Code du travail, l'employeur met à la disposition de ses agents les vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. Chaque agent a en charge d'en prendre soin.

En cas de non-respect du port des EPI ou des vêtements de travail, des sanctions peuvent être prises, allant du simple rappel à la sanction pour faute grave.

Le Président propose donc au Comité Syndical d'acter par délibération le port obligatoire des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de :

Envoyé en préfecture le 30/03/2020

Reçu en préfecture le 30/03/2020

Affiché le

ID : 014-200062446-20200302-D_EAU_2020_01-DE

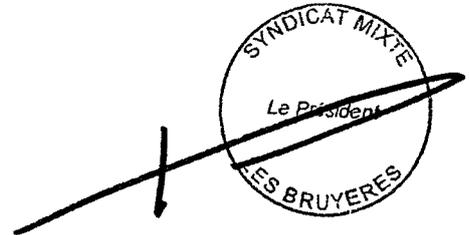
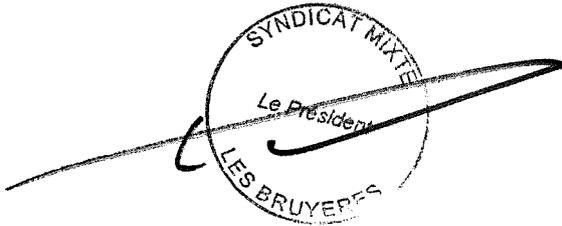
Besser
Levalet

- **RENDRE OBLIGATOIRE** le port des équipements de
des vêtements de travail,

- **DONNER** tous pouvoirs au Président pour mener à bien cette mesure.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Yves CORDON*

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture
Le Président, Yves CORDON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2020-02

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt, le deux mars à quinze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves CORDON, Président.

Etaient présents : Mme ALLAIN Annick.

MM. CHANU Hervé, LEMARRE Etienne, THERIN Daniel, METTE Philippe, VINCENT Didier, OBRINGER Max, CORDON Yves, LEFRANCOIS Denis, LETEINTURIER Stéphane, RENAUD Michel, VICTOIRE Roland, HERMON Francis, CHATEL Richard, LE CAMUS Lucien, DAIGREMONT Daniel, HEUZE Yves, MOURICE Serge, CALBRIS Frédéric, GERMAIN Gilles, DESQUESNE Joseph, LAFOSSE Jean-Marc, MAROT-DECAEN Michel et HERVIEUX Francis formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. SILLERE Michel ayant donné procuration à M. CORDON Yves, LEVERT Joël.

Absents : Mmes LEGRIX Colette et LESOUEF Colette.

MM. BROGNIART Frédéric, LETEINTURIER Didier, VENGEON Jean-Claude, LEHUGEUR Philippe, BESNEHARD Julien, LAUNAY Pascal, DELAHAYE Ludovic, JACQUELINE Valéry, GILLETTE Christian et LECORBEILLER Bernard.

Nombre de délégués en exercice : 38

Date de convocation : 21 février 2020

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de procurations : 1

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2020.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, approuve le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2020, annexé à la présente.

Pour copie certifiée conforme,

*Le Président
Yves CORDON*

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture
Le Président, Yves CORDON*

Envoyé en préfecture le 30/03/2020

Reçu en préfecture le 30/03/2020

Affiché le

Belger
Levillat

ID : 014-200062446-20200302-D_EAU_2020_02-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**ANNEE 2020**

Conformément à l'article L2312-1 du code général des Collectivités territoriales qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'à leurs établissements publics comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire obligatoire au cours de la phase préparatoire du budget,

Conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 (loi Notre) qui impose aux communes concernées, en plus du rapport sur les orientations budgétaires, une délibération spécifique suite à l'examen de ce rapport, et pour les communes de plus de 10 000 habitants et leurs établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, que ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail),

le Président du syndicat Mixte des Bruyères a donc obligation de présenter au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et des effectifs.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

I - LA STRUCTURE

Le Syndicat Mixte des Bruyères gère la compétence Eau et Assainissement sur un périmètre de 6 communes regroupant 8 400 abonnés en Eau et 1 900 en Assainissement. Pour rappel, le syndicat des Bruyères ne gère plus la commune de Guilberville depuis le 01/07/2018.

Au 1^{er} janvier 2020, la structure comporte 12 salariés : 1 directeur technique, 1 responsable administrative, 1 assistante de direction, 1 secrétaire de direction, 1 chargée de clientèle, 3 techniciens, 1 technicien SIG et 3 agents techniques.

SERVICE EAU

II - LE BUDGET EAU

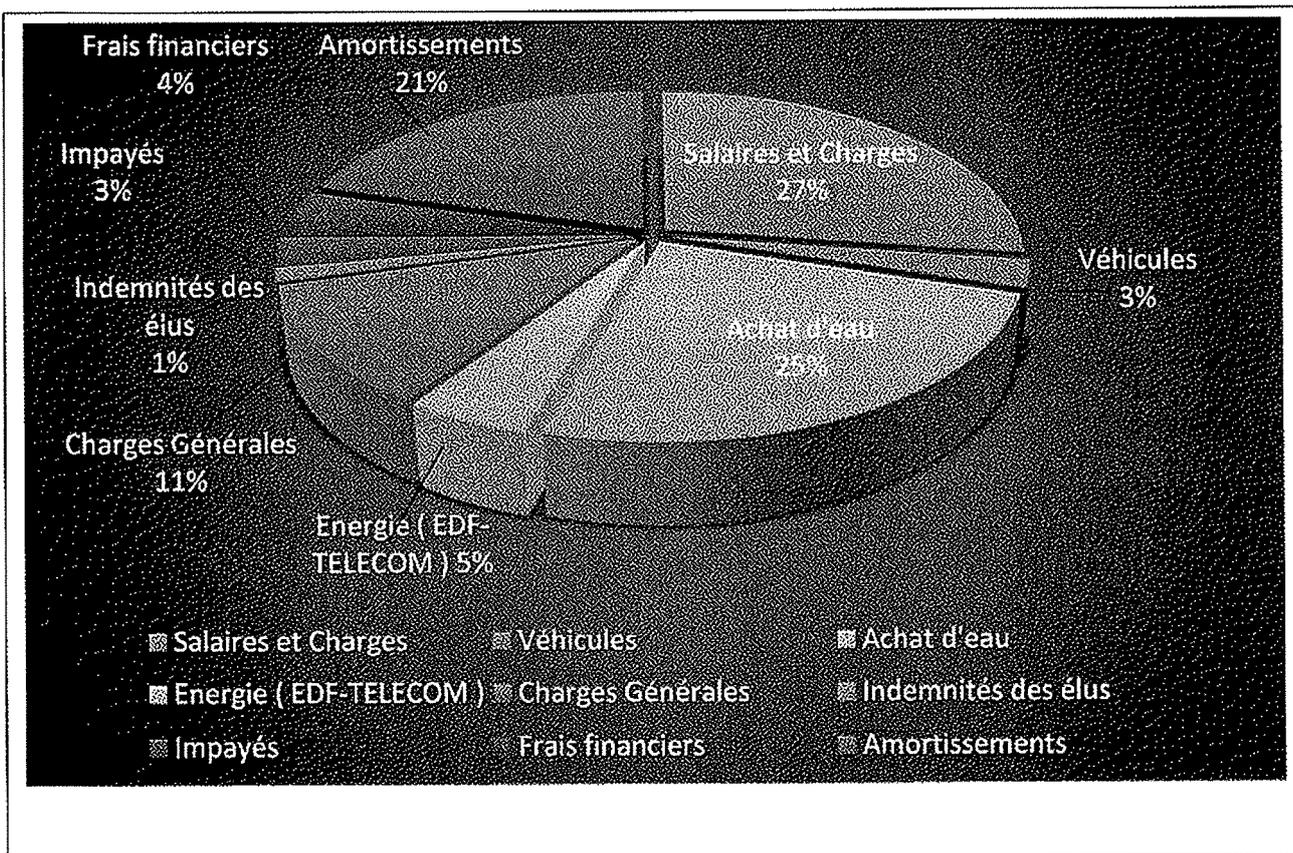
A- FONCTIONNEMENT

Les Dépenses de Fonctionnement

L'année 2019 est marquée par une hausse des charges, notamment sur les postes « Salaires et charges » et « Charges Générales ». Cette hausse s'explique par la modification de la clé de répartition entre le budget Eau et le Budget Assainissement, passant de 25% à 20%, soit 5% des frais en moins que le budget Assainissement ne reverse pas au Budget Eau. Le poste « Achat d'eau » connaît également une hausse et ce, suite à une année 2019 marquée par des températures élevées sur une longue période.

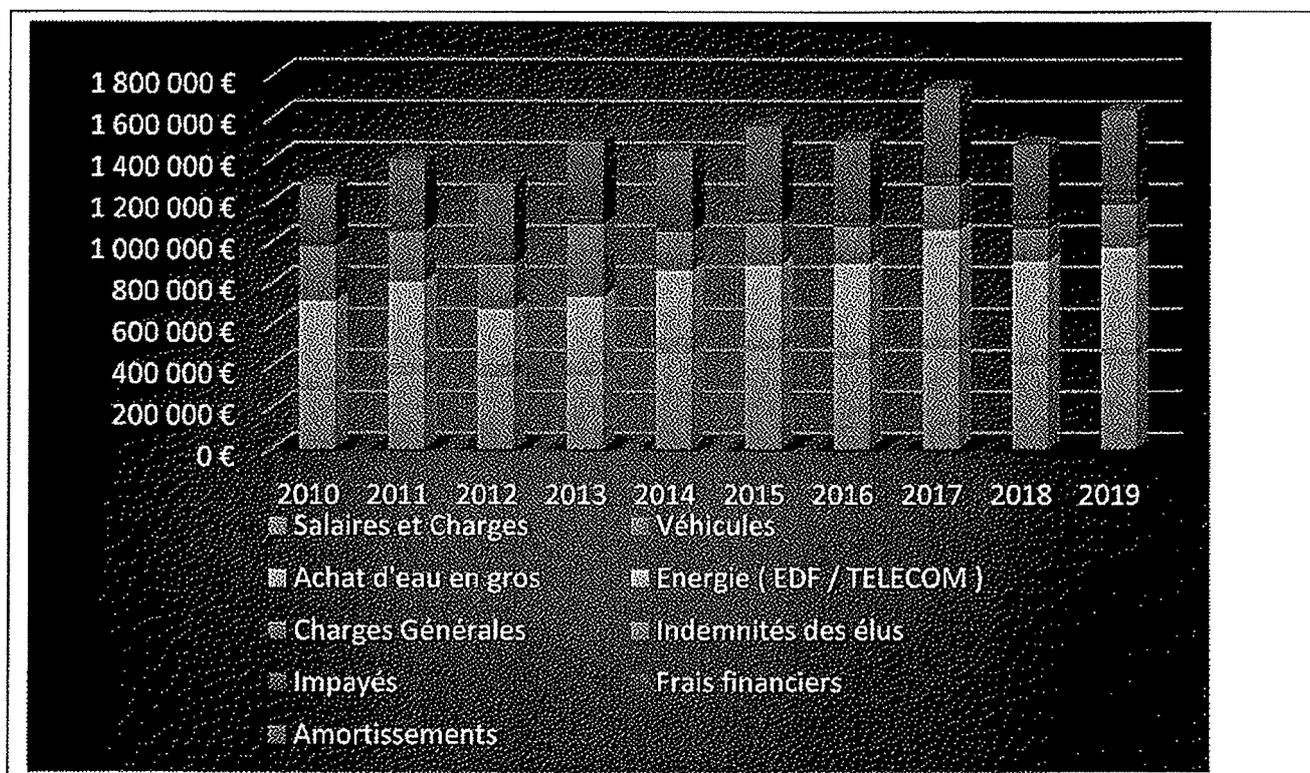
Toutefois notons que le poste « Energie » est en baisse, notamment au niveau de la télécommunication : la mise en place de la supervision a conduit la communication à passer via le réseau internet.

REPARTITION DES DEPENSES 2019



Pour l'année 2020, les achats d'eau devraient baisser, ce début d'année ayant été marqué par une pluviométrie abondante. Le poste de dépense en télécommunication devrait poursuivre sa baisse, avec la présence de la supervision.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019



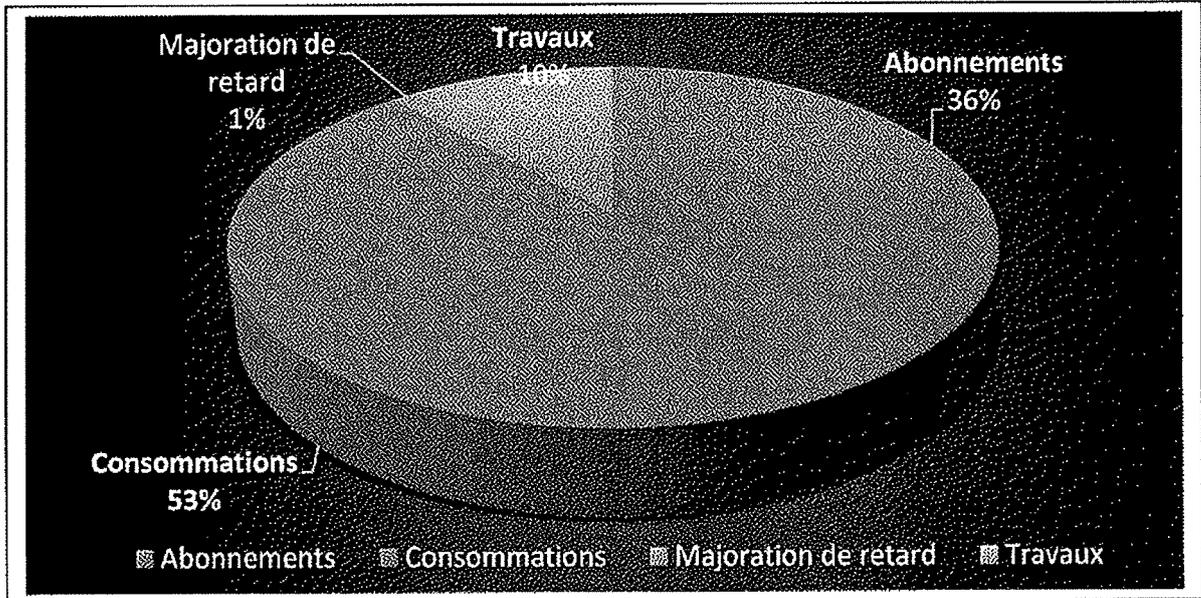
La modification de la clé de répartition entre les budgets Eau et Assainissement, diminuant de 5% le basculement d'une partie des charges générales et salariales du Budget Eau vers le Budget Assainissement ainsi que des achats d'eau plus importants expliquent cette hausse des dépenses de fonctionnement.

Les Recettes de Fonctionnement

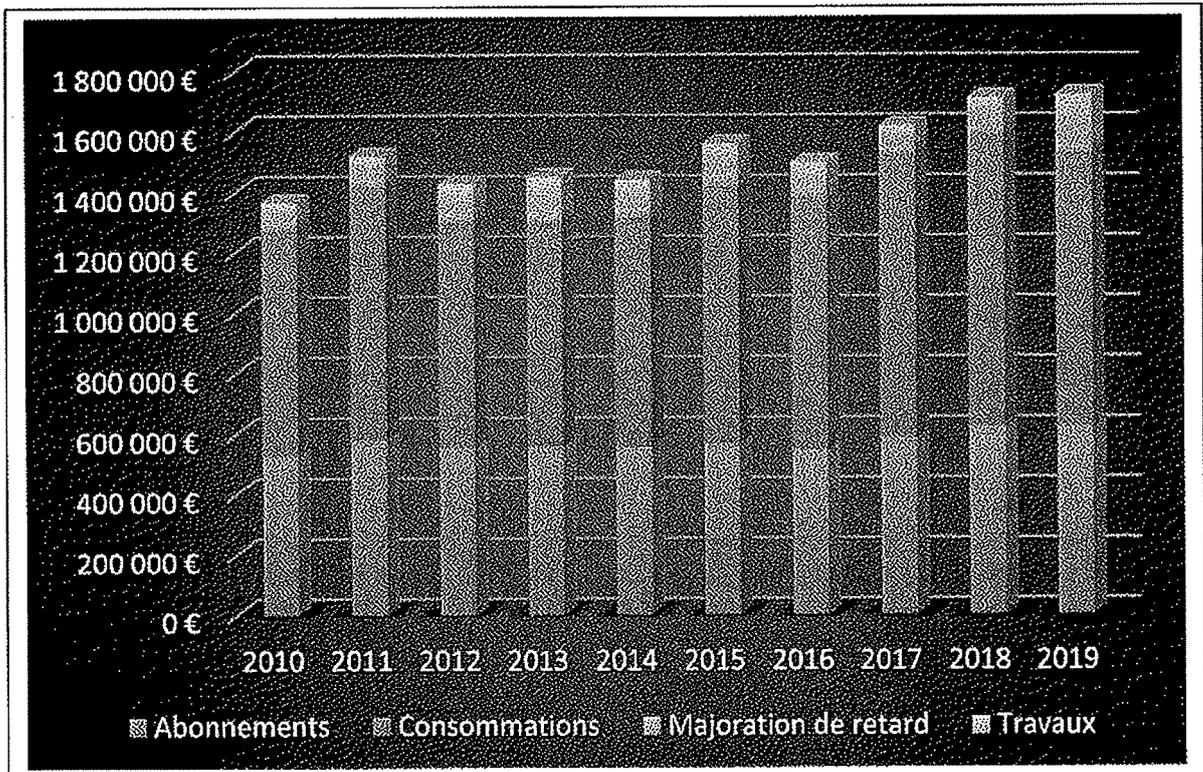
Les recettes de l'année 2019 sont stables dans l'ensemble, bien que des postes soient marqués par une hausse significative. En effet, le poste « Travaux » a été marqué par une hausse de 4%, due notamment aux travaux liés à la défense incendie des communes.

Cette hausse est atténuée par la baisse des consommations d'eau dont on peut penser qu'il y a un changement des mentalités dans la façon de consommer.

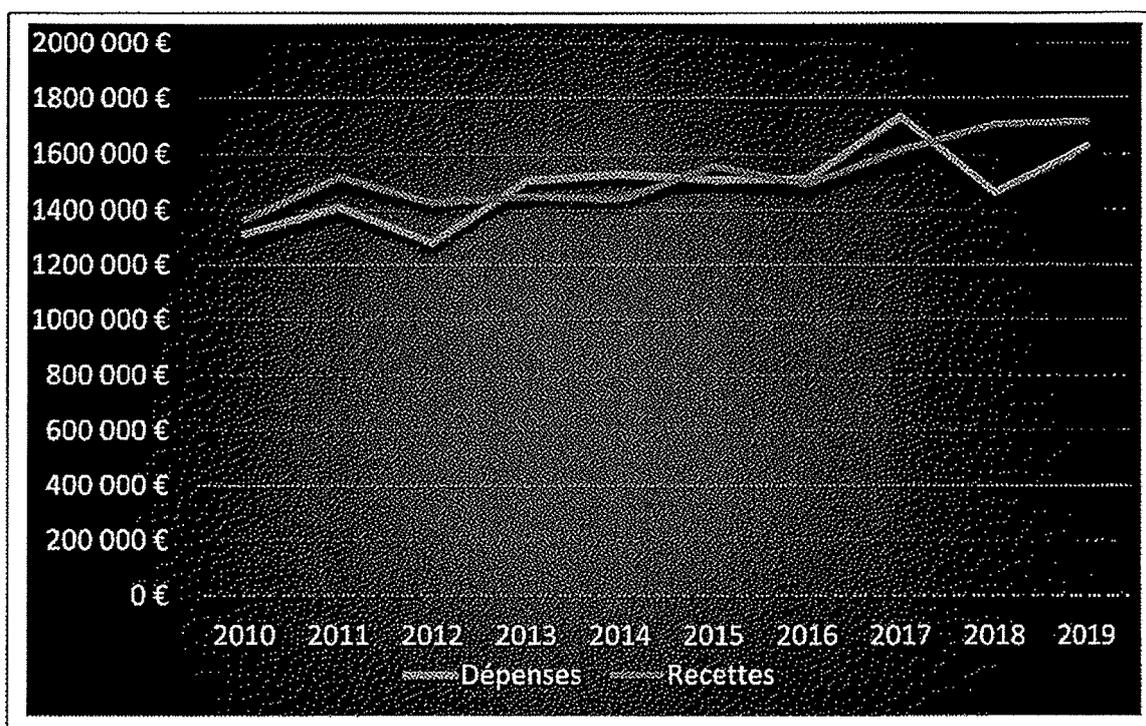
REPARTITION DES RECETTES 2019



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019



BILAN GLOBAL DE FONCTIONNEMENT



Avec un budget de fonctionnement équilibré, le début de l'année 2020 reste stable sans pour autant savoir quelles seront les conditions climatiques à venir. Les achats d'eau sont eux-mêmes stables, l'explication se trouvant en partie dans la prévention des fuites, leur recherche et en dernier lieu leur réparation.

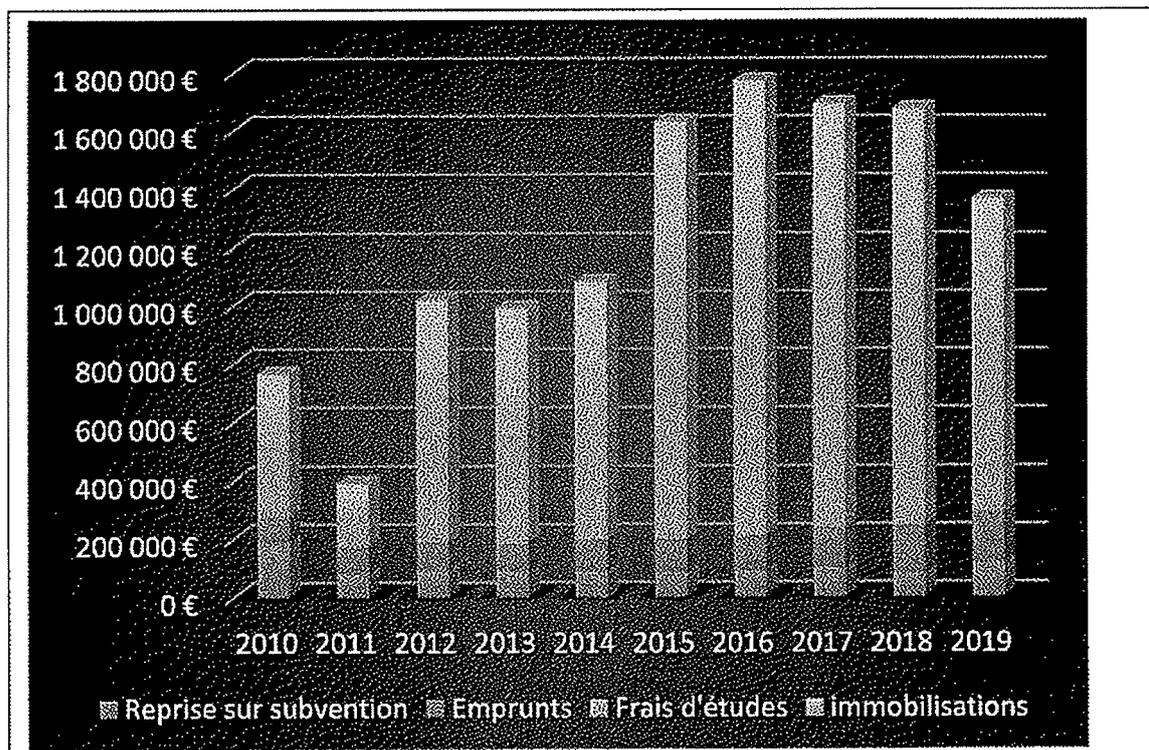
B- INVESTISSEMENTS

Les Dépenses d'Investissement

Il n'est plus nécessaire de rappeler que le syndicat a beaucoup investi dans ses équipements depuis la mise en place de la régie en 2009 : rénovation de stations, renouvellement de réseaux, achat de matériel.

En 2019, le syndicat a réalisé notamment deux tranches de travaux du programme pluriannuel 2017-2022 : la tranche conditionnelle n° 1 concernant le secteur La Noé à Campeaux et la tranche conditionnelle n° 3 concernant la RD 185 à Malloué.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



En 2020, le syndicat des Bruyères n'effectuera pas de travaux concernant le programme pluriannuel : la tranche conditionnelle n° 1 (secteur de La Noé à Campeaux) a été réalisée en 2019 en raison du lancement des travaux de voirie du Département.

La réhabilitation totale du réservoir sur tour de La Graverie aura lieu non pas en 2020 mais en 2021.

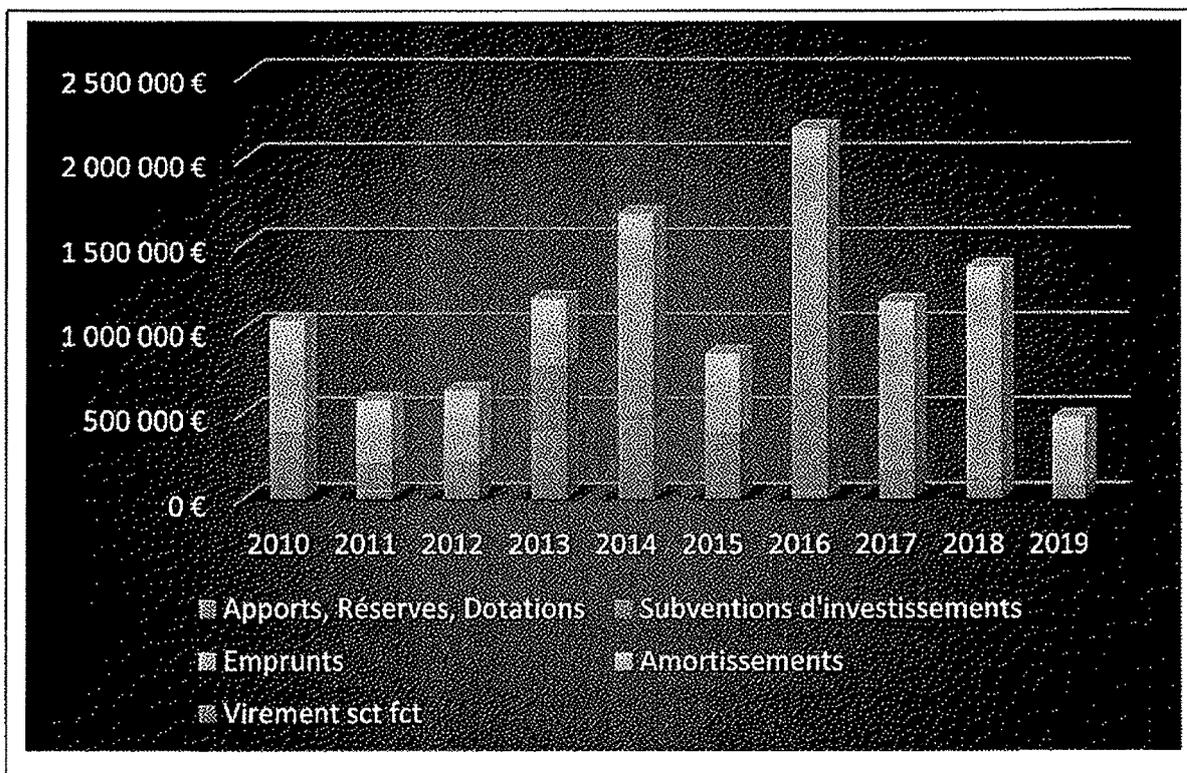
Seul le schéma directeur va être entamé cette année 2020, amenant sûrement le syndicat à engager une nouvelle phase de travaux.

Le syndicat des Bruyères garde un pouvoir d'investissement intéressant même si une attention particulière devra être portée sur la programmation pluriannuelle et la contraction d'emprunts qu'il faudra limiter.

Les Recettes d'Investissement

Les recettes étant basées sur l'amortissement, les subventions et les prêts, il faudra être vigilant à échelonner les investissements, pour minimiser l'impact des futurs prêts sur le budget Eau.

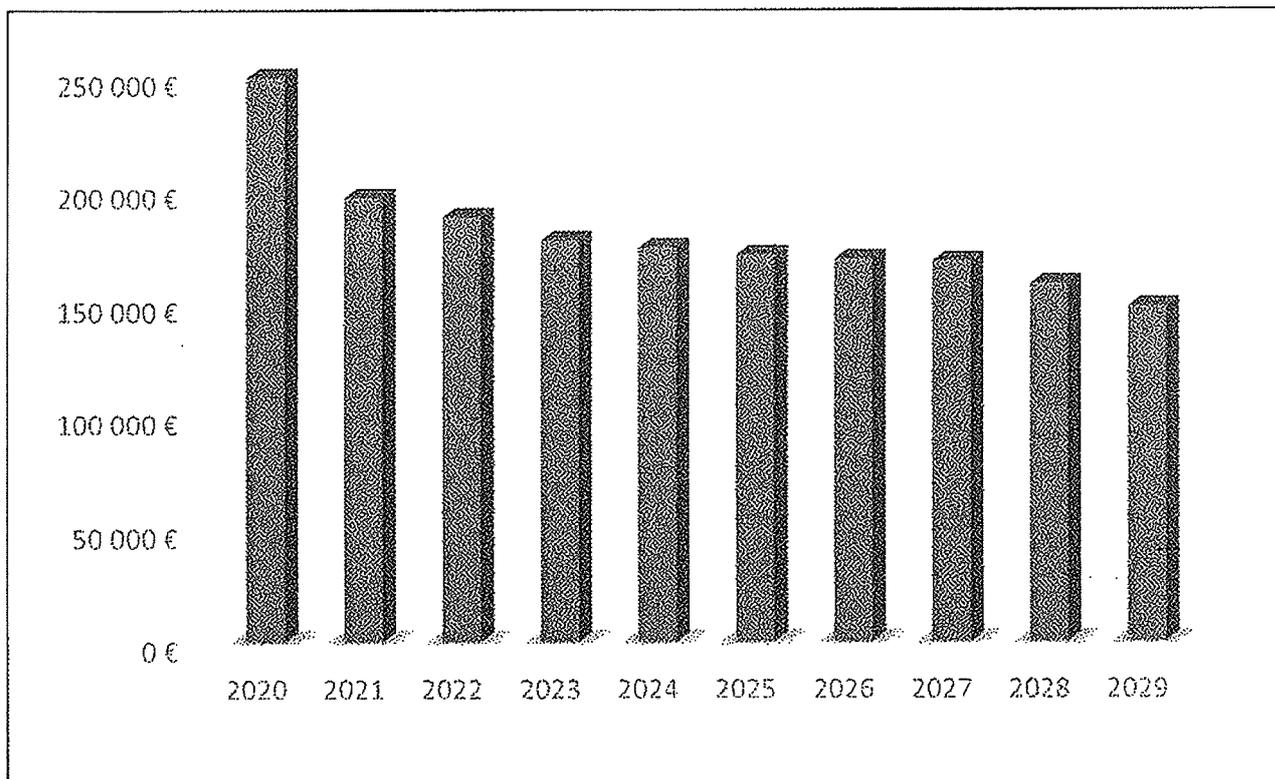
RECETTES D'INVESTISSEMENT



C- ETAT DE LA DETTE

La dette est échelonnée dans le temps avec une baisse significative en 2021.

ETAT DE LA DETTE A PARTIR DE 2020

**D- PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2017-2024**

Le financement des investissements dits annuels (compteurs, pièces de réseaux, petit matériel, véhicules, matériel de télésurveillance...) sera réalisé par autofinancement.

RENOUVELLEMENT CANALISATIONS EAU POTABLE 2017-2024			
TC2	2017-2018	LIAISON BURES CAMPEAUX	546 388,00 €
HORS PROGRAMME	2018	LIAISON LE TOURNEUR - LA FERRIERE HARANG	540 000,00 €
TC3	2019	MALLOUE	309 388,50 €
TC1	2019	CAMPEAUX NORD	260 911,73 €
AVENANT	2021	DANVOU	160 000,00 €
TC4	2022	BURES LES MONTS	411 396,50 €
TF1	2023	MONTCHAMP RD MAISONCELLES	484 559,58 €
TF2	2024	MONTCHAMP MAISONCELLES	277 155,55 €
Total EAU POTABLE			2 989 799,86 €

2017-2024	Maîtrise d'œuvre programme pluriannuel	80 750,00 €
-----------	--	-------------

2021	Réhabilitation réservoir LA GRAVERIE	220 000,00 €
------	--------------------------------------	--------------

Comme cela a été signalé auparavant, le syndicat des Bruyères ne va pas entreprendre, au cours de l'année 2020, de travaux du programme pluriannuel, la tranche conditionnelle n° 1 ayant été réalisée par anticipation du fait des travaux de voirie engagés par le Département.

INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2020

	EAU POTABLE	Subvention		Montant
		oui / non	montant	
MONTBOSQ	MODIFICATION POMPE + DEBITMETRE			15 000,00 €
	CREATION REGARD			14 000,00 €
COMPTEURS	RENOUVELLEMENT GROS COMPTEURS			5 000,00 €
MATERIEL TELESURVEILLANCE	RENOUVELLEMENT LS			5 000,00 €
STATION	RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE			25 000,00 €
COMPTEURS	800			52 000,00 €
	CLAPPETS			3 000,00 €
ATELIER	PIECES DE RESEAUX			70 000,00 €
ATELIER	MACHINE A SOUDER PEHD			4 350,00 €
CARVILLE	CREATION DE BUREAUX			300 000,00 €
SUPERVISION	SUPERVISION			64 000,00 €
SCHEMA DIRECTEUR	ETUDE	oui 80%	24 000,00 €	30 000,00 €
	CAMPAGNE D'ANALYSE CVM	oui 80%	24 000,00 €	30 000,00 €
	MODELISATION DU RESEAU	oui 80%	32 000,00 €	40 000,00 €
	PGSSE	oui 80%	24 000,00 €	30 000,00 €
ETUDE AAC	ETUDE	oui 80%	60 000,00 €	75 000,00 €
Total EAU POTABLE			164 000,00 €	762 350,00 €

598 350,00 €

E- IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

A l'examen des données comptables du budget Eau du syndicat des Bruyères, le budget est équilibré.

La question de l'évolution du prix du mètre cube d'eau se pose pourtant. L'idéal serait peut-être de procéder à une augmentation annuelle liée au cout de la vie.

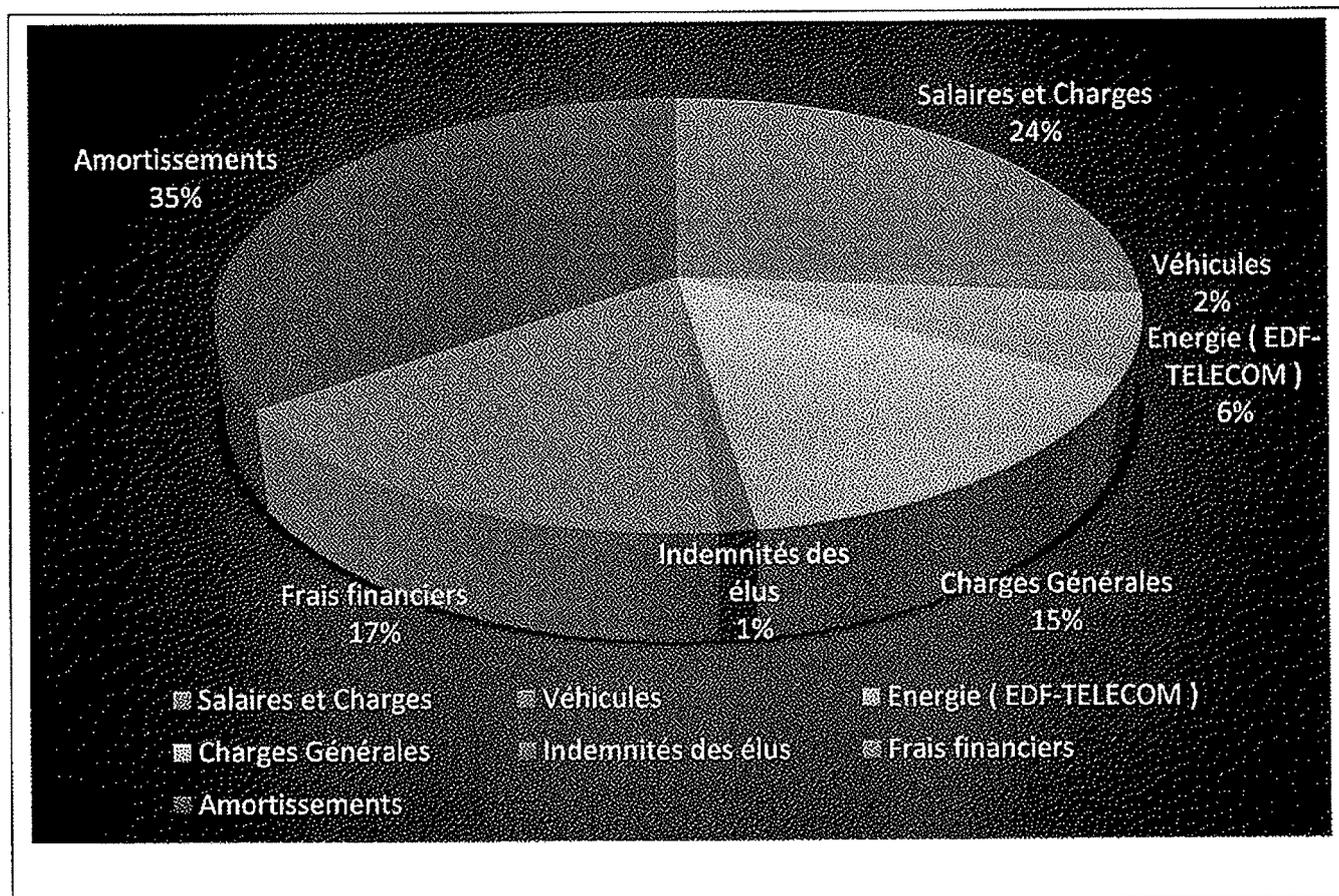
SERVICE ASSAINISSEMENT

III-LE BUDGET ASSAINISSEMENT

A- FONCTIONNEMENT

Les Dépenses de Fonctionnement

REPARTITION DES DEPENSES 2019

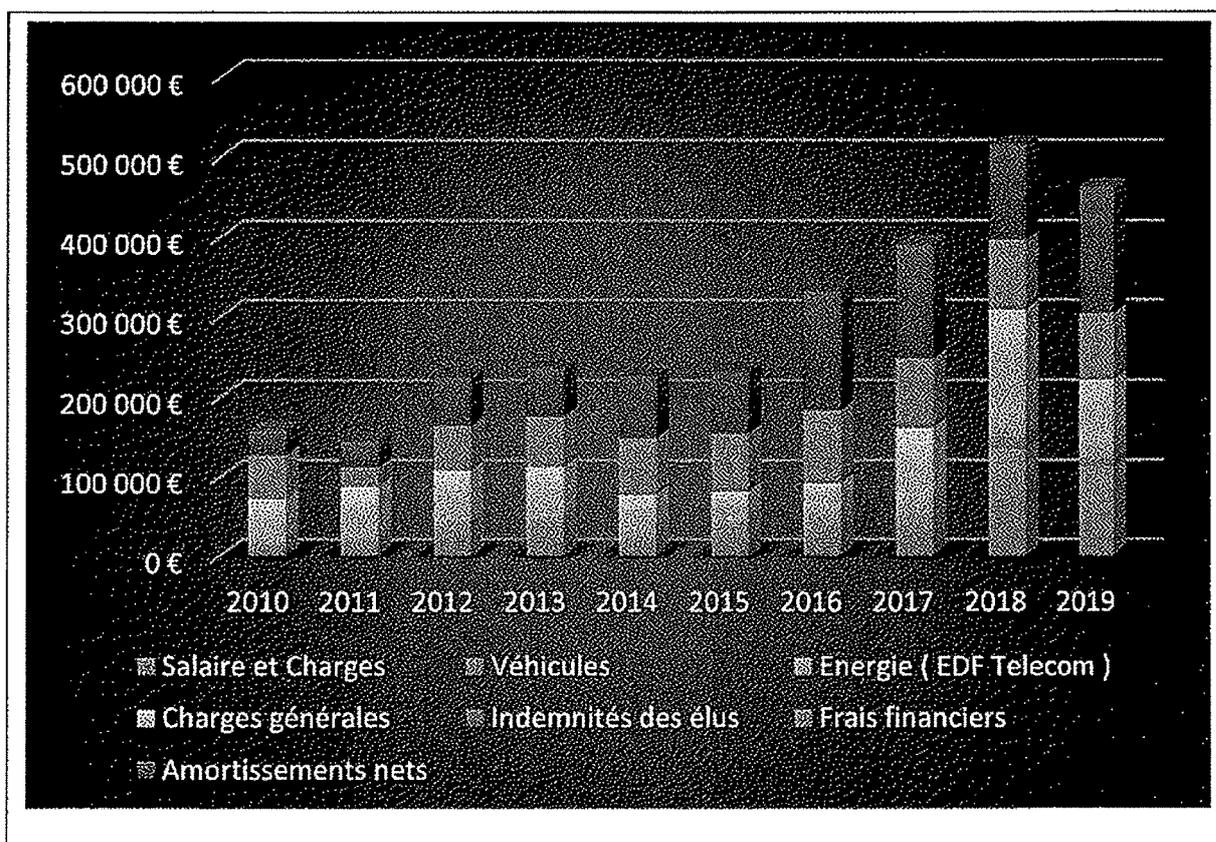


En hausse depuis 2009, les dépenses de fonctionnement (main d'œuvre, électricité, entretien des sites...) sont liées à la création de nouveaux réseaux et à la reprise des branchements assainissement collectif des communes de Vassy et de La Graverie, dernières communes à avoir transféré leur compétence « *Assainissement collectif* » au syndicat des Bruyères.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent aux alentours de 500 000€ en 2019 comme cela avait été prévu l'année précédente.

La prise en charge des frais émanant du budget Eau, et que sont les charges salariales et générales, est passée de 25% à 20%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

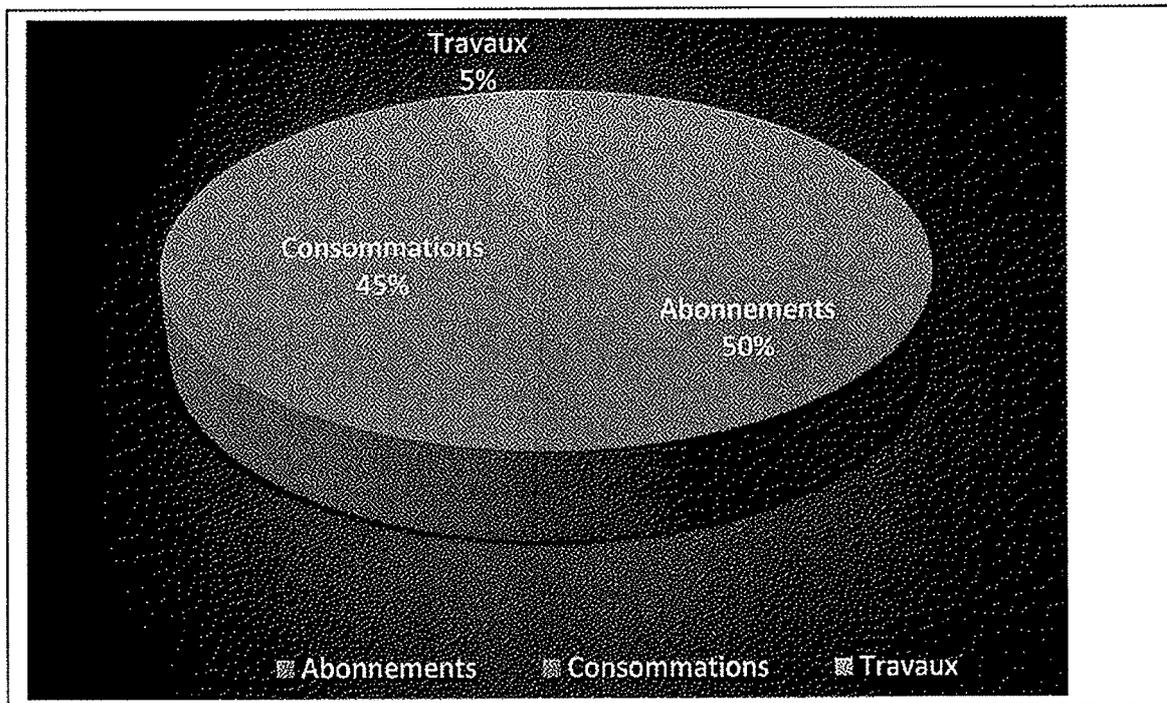


Les Recettes de Fonctionnement

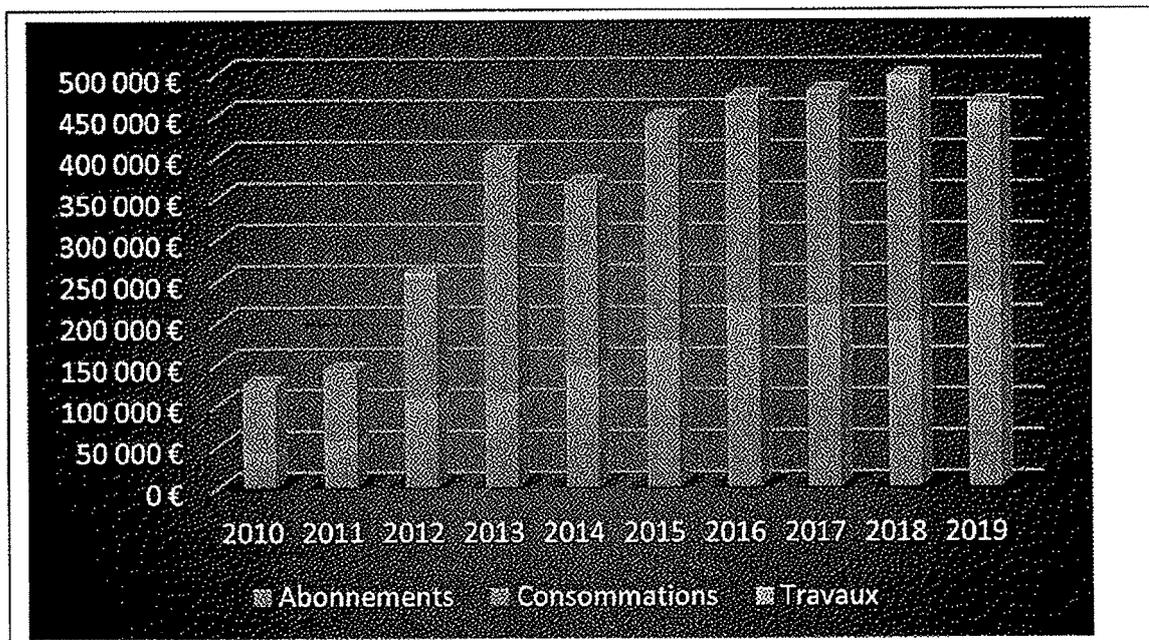
Les recettes sont stables et ne devraient pas évoluer dans les années futures.

Elles sont liées comme les dépenses à la création des nouveaux réseaux et la reprise de la compétence « *Assainissement collectif* » des communes de Vassy et de La Graverie au 1^{er} janvier 2016.

REPARTITION DES RECETTES 2019

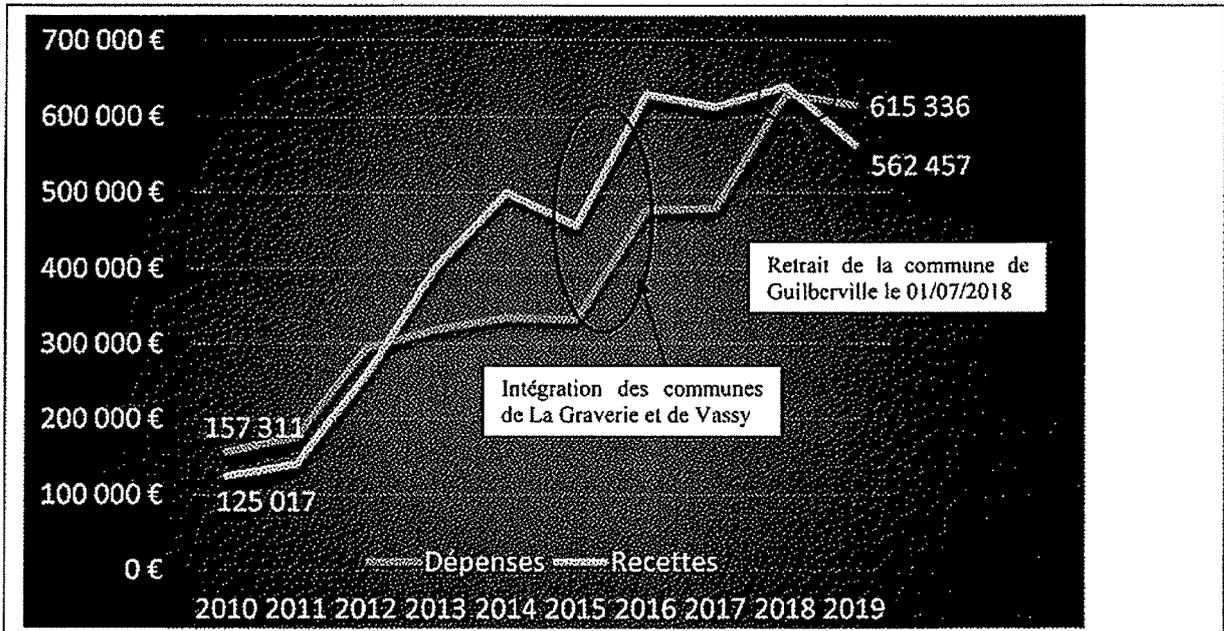


RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le bilan de fonctionnement montre un léger déficit. Une piste d'amélioration réside dans la recherche des eaux parasites, ce qui permettrait de réaliser des gains d'électricité et de télécommunication.

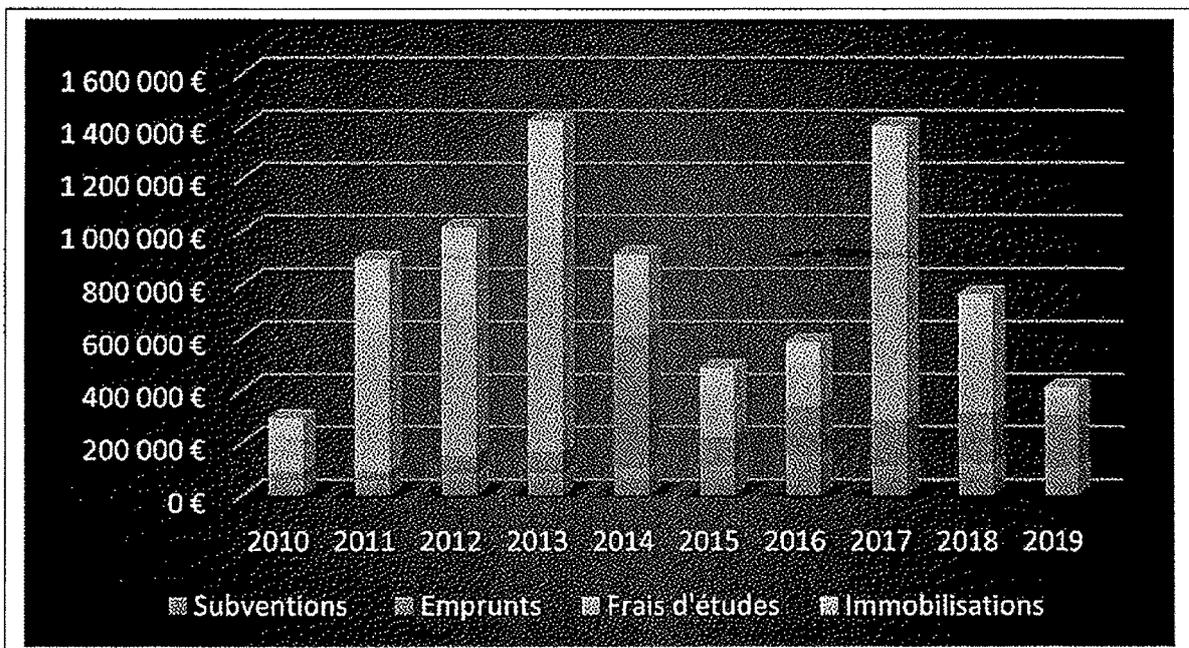
BILAN GLOBAL DE FONCTIONNEMENT



B- INVESTISSEMENTS

Les Dépenses d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Depuis 2009, le syndicat a beaucoup investi dans ses équipements : création de réseaux et de stations concernant les communes de Viessoix, Le Tourneur, Mont-Bertrand, Etouvy et le Bény-Bocage.

L'année 2020 sera une année sans travaux. Un diagnostic des réseaux d'eaux usées va être effectué en 2020 et ce, afin de se conformer aux demandes des services de l'Etat et donc d'être éligibles aux subventions pour les futurs travaux.

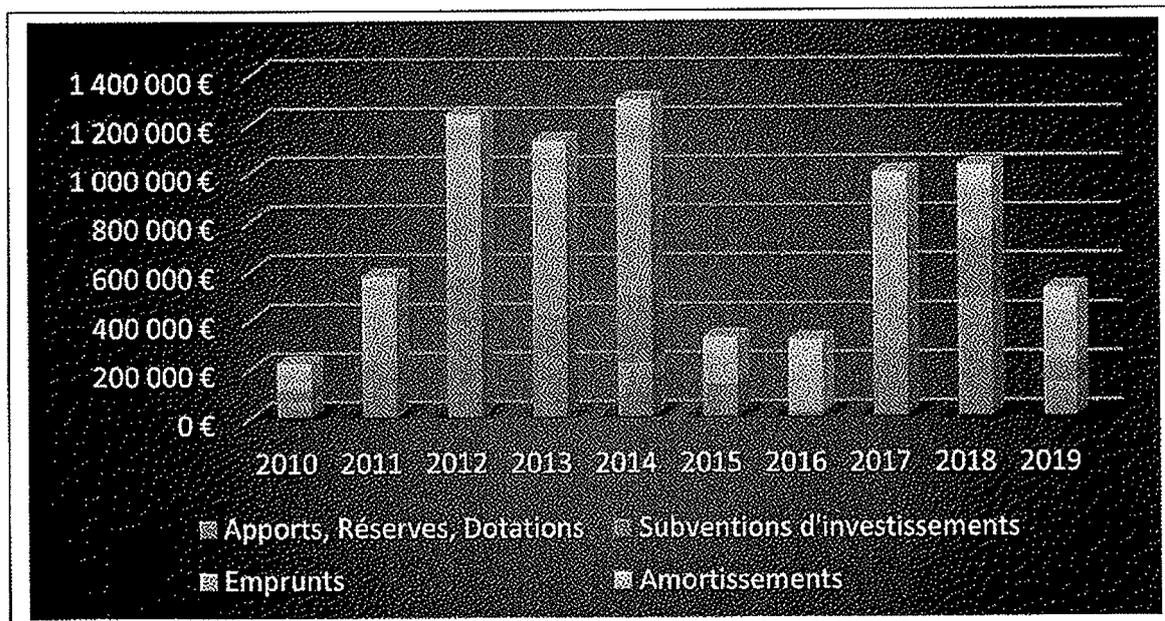
Cependant des travaux risquent d'être entrepris sur la commune d'Estry, consistant en la réalisation d'un assainissement semi-collectif pour quelques maisons. Ces travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat des Bruyères mais financés par la commune de Valdallière, qui restera propriétaire de l'installation.

Il faudra attendre les conclusions du futur diagnostic pour réaliser des travaux ciblés et subventionnables.

Les Recettes d'Investissement

Les recettes étant basées sur l'amortissement, les subventions et les prêts, il faudra être vigilant à échelonner les investissements, pour minimiser l'impact des futurs prêts sur le budget Assainissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

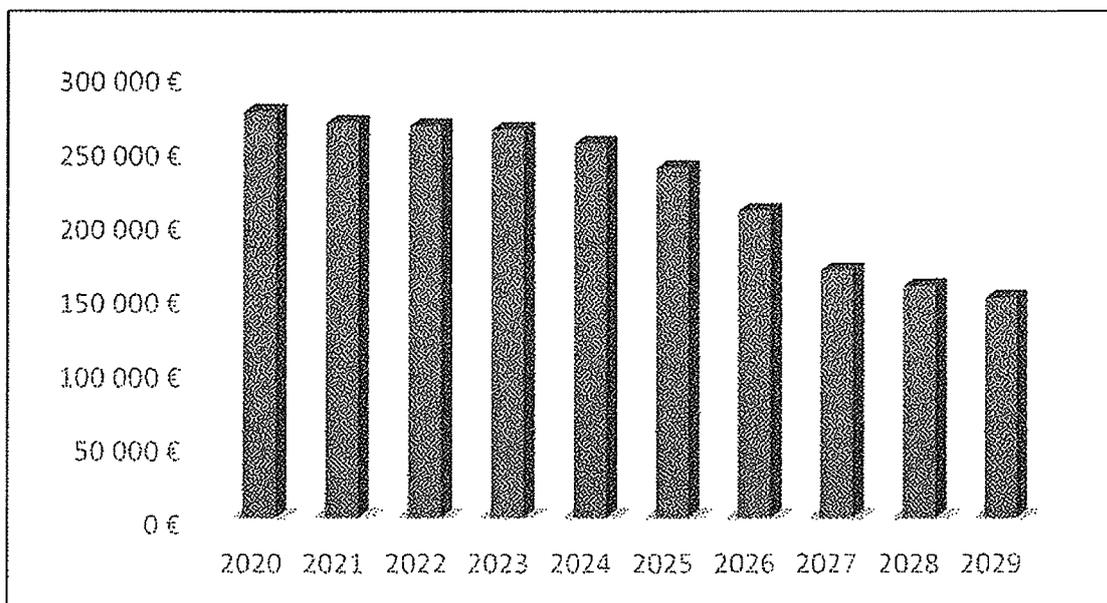


Le Syndicat a beaucoup investi dans les réseaux neufs. Une pose dans les travaux va être effectuée en 2020 afin de ne pas mettre en péril le budget.

C- ETAT DE LA DETTE

La dette s'échelonne de façon constante jusqu'en 2025, année à partir de laquelle de fortes annuités arrivent à échéance tous les ans.

Il faut souligner que le prêt de la commune de Vassy, pour sa nouvelle station d'épuration, se terminera en 2027, le plus gros de tous avec une annuité en capital de 53 333,32 €.

ETAT DE LA DETTE A PARTIR DE 2020**D- PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS POUR 2020**

ASSAINISSEMENT		
BERNIERES LE PATRY	AMENAGEMENT LAGUNE	45 000,00 €
CAMPEAUX	ETUDE POUR CURAGE DES LAGUNES	5 000,00 €
	CURAGE LAGUNES	10 000,00 €
BERNIERES LE PATRY	ETUDE POUR CURAGE DES LAGUNES	5 000,00 €
	CURAGE LAGUNES	10 000,00 €
ESTRY	ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF	100 000,00 €
SUPERVISION		16 100,00 €
Total Assainissement		191 100,00 €

E- IMPACT SUR LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Au vu des données comptables du budget Assainissement et afin de réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées qui vont s'imposer (remplacement des canalisations amiantes sur les communes déléguées de Vassy, La Graverie et Le Béný-Bocage), le prix du mètre cube d'eau assaini ainsi que l'abonnement doivent évoluer.

Cependant, des recherches vont être effectuées sur les eaux parasites au cours de l'année 2020, notamment sur la commune de La Graverie.

En effet, rappelons que toutes les eaux parasites sont facturées au même titre que les eaux usées. En période de pluie intense, les mètres cubes comptabilisés sont donc multipliés par quatre voire cinq. Cela entraîne une dépense supplémentaire pour le syndicat qui ne peut être compensées que par l'augmentation du mètre cube d'eau assaini.

C'est pourquoi la recherche de ces eaux parasites devrait améliorer la situation financière du syndicat.

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2020-03

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt, le deux mars à quinze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves CORDON, Président.

Etaient présents : Mme ALLAIN Annick.

MM. CHANU Hervé, LEMARRE Etienne, THERIN Daniel, METTE Philippe, VINCENT Didier, OBRINGER Max, CORDON Yves, LEFRANCOIS Denis, LETEINTURIER Stéphane, RENAUD Michel, VICTOIRE Roland, HERMON Francis, CHATEL Richard, LE CAMUS Lucien, DAIGREMONT Daniel, HEUZE Yves, MOURICE Serge, CALBRIS Frédéric, GERMAIN Gilles, DESQUESNE Joseph, LAFOSSE Jean-Marc, MAROT-DECAEN Michel et HERVIEUX Francis formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. SILLERE Michel ayant donné procuration à M. CORDON Yves, LEVERT Joël.

Absents : Mmes LEGRIX Colette et LESOUF Colette.

MM. BROGNIART Frédéric, LETEINTURIER Didier, VENGEON Jean-Claude, LEHUGEUR Philippe, BESNEHARD Julien, LAUNAY Pascal, DELAHAYE Ludovic, JACQUELINE Valéry, GILLETTE Christian et LECORBEILLER Bernard.

Nombre de délégués en exercice : 38

Date de convocation : 21 février 2020

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de procurations : 1

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Après avoir approuvé le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2020, les délégués syndicaux entament le débat afin d'arrêter les orientations budgétaires pour les budgets Eau et Assainissement de l'année 2020.

BUDGET EAU

PARTIE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

L'année 2019 a été marquée par une hausse des charges, notamment sur les postes « Salaires et charges » et « Charges générales ». Cette hausse s'explique par la modification de la clé de répartition entre le budget Eau et le budget Assainissement, passant de 25% à 20%, soit 5% des frais en moins que le budget Assainissement ne reverse pas au Budget Eau. Le poste « Achat d'eau » connaît également une hausse et ce, suite à une année 2019 marquée par des températures élevées sur une longue période.

Toutefois il est à noter que le poste « Energie » est en baisse, notamment la télécommunication : la mise en place de la supervision a conduit à la communication à passer par le réseau internet.

Les recettes de l'année 2019 sont stables dans l'ensemble, bien que des postes soient marqués par une hausse significative. En effet, le poste « travaux » a été marqué par une hausse de 4%, due notamment aux travaux liés à la défense incendie des communes.

Cette hausse est atténuée par la baisse des consommations d'eau.

Monsieur Hervé CHANU, de la commune déléguée de Burcy, souhaite connaître la fréquence des contrôles de poteaux incendie.

Le directeur technique prend la parole en précisant que tous les trois ans les poteaux incendie doivent être contrôlés.

Monsieur Hervé CHANU émet le souhait de faire contrôler un tiers des poteaux incendie chaque année et ce, afin que la facture soit moins élevée pour la section « dépenses de fonctionnement » du budget de la commune.

Monsieur Lucien LE CAMUS, de la commune déléguée de Mont-Bertrand, demande le prix du contrôle par poteau incendie.

La réponse lui est apportée par le directeur technique, soit 50€ par poteau.

Monsieur Frédéric CALBRIS, de la commune déléguée du Theil Bocage, demande s'il est nécessaire de faire contrôler les poteaux incendie qui ne sont pas conformes au débit demandé.

De nouveau, le directeur technique prend la parole pour expliquer qu'il est toujours préférable d'avoir un débit certes inférieur mais présent pour l'intervention des pompiers et ce, malgré la non-conformité du poteau.

Monsieur Serge MOURICE, de la commune déléguée de La Rocque, prend la parole en précisant que le contrôle permet de savoir si le poteau est en bon état de marche

Monsieur Francis HERMON, de la commune déléguée de Campeaux, souhaite savoir si le contrôle des bâches peut être effectué par le syndicat des Bruyères.

Le directeur technique indique que sur les bâches confinées, trop de contraintes liées aux règles de sécurité existent pour effectuer le contrôle (milieu en confinement...). En revanche un compteur a été posé sur chaque bâche enterrée permettant de connaître la quantité de perte d'eau éventuelle...

PARTIE INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

Il n'est plus nécessaire de rappeler les nombreux investissements effectués sur le territoire du syndicat : rénovation de stations, renouvellement de réseaux d'eau, achat de matériel...

En 2019, le syndicat a réalisé notamment deux tranches de travaux du programme pluriannuel 2017-2022 : la tranche conditionnelle n° 1 concernant le secteur La Noé à Campeaux et la tranche conditionnelle n° 3 concernant la RD 185 à Malloué.

En 2020, le syndicat des Bruyères n'effectuera pas de travaux concernant le programme pluriannuel : la tranche conditionnelle n° 1 (secteur de La Noé à Campeaux) a été réalisée en 2019 en raison du lancement des travaux de voirie du Département.

La réhabilitation totale du réservoir sur tour de La Graverie aura lieu non pas en 2020 mais en 2021.

Seul le schéma directeur va être entamé cette année 2020, amenant sûrement le syndicat à engager une nouvelle phase de travaux par la suite. Le directeur technique précise que les services de l'Etat demandent davantage d'études concernant ce schéma, notamment un plan

de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et une campagne de Vinyle Monomère (CVM).

Sur ce dernier point (CVM), le directeur technique informe que 70 points vont être contrôlés. En cas de présence de particules CVM, cela peut être problématique dans la mesure où des travaux de grande ampleur devront être envisagés.

Monsieur Frédéric CALBRIS, de la commune déléguée du Theil Bocage, demande s'il n'est pas possible de mettre des filtres pour faire barrière à ces CVM.

Le directeur technique répond par la négative : soit on remplace la canalisation, soit on purge, et tout cela en fonction du nombre de CVM détectés et de la surface affectée.

Quelques travaux et achats auront lieu pour le bon fonctionnement du syndicat : achat de compteurs, de pièces de réseaux, d'une machine à souder pour les tuyaux en PEHD renouvellement électromécanique et de cartes LS, modification de la pompe de la station de Montbosq, sur la commune déléguée de St Martin des Besaces, avec création d'un regard....

Enfin, dans les projets d'investissement à venir, le Président émet le souhait de bâtir de nouveaux bureaux sur le terrain accueillant les services techniques du syndicat. Le Président explique qu'actuellement le personnel administratif du syndicat ainsi que le technicien SIG travaillent dans les bureaux de la maison de services de la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage. La surface louée par le syndicat est insuffisante et aucune possibilité n'est envisagée pour permettre d'avoir davantage d'espace. D'autant plus que la commune de Souleuvre en Bocage doit faire face également à des contraintes d'espace pour son personnel.

Monsieur Hervé CHANU, de la commune déléguée de Burcy, souhaiterait connaître le nombre de bureaux nécessaire pour le syndicat. Ce à quoi le directeur technique lui répond en expliquant que 6 bureaux sont nécessaires, ce qui est moitié moins actuellement.

Monsieur Francis HERMON, de la commune déléguée de Campeaux, fait la remarque que le syndicat était acteur dans toutes les phases de construction du bâtiment.

Le Président explique qu'à l'époque personne ne pouvait imaginer que la communauté de communes (devenue depuis la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage) allait évoluer de la sorte, ni même que le syndicat se transformerait en régie directe avec l'embauche de plusieurs personnes.

Monsieur Philippe METTE, de la commune déléguée de Beaulieu, s'interroge sur la nécessité de construire des locaux si les compétences Eau et Assainissement partent à l'Intercom de La Vire au Noireau.

Le Président insiste sur le fait que pour l'instant les compétences ne sont pas transférées et précise que la loi permet au syndicat des Bruyères de rester seul.

Monsieur Max OBRINGER, de la commune déléguée de Carville, prend la parole souhaitant apporter réponse à la question « pourquoi n'y a-t-il pas suffisamment de place dans les locaux de la maison de services ? ». Il rappelle qu'avant d'être une commune nouvelle, la collectivité était une communauté de communes avec une envergure moindre que ce que connaît actuellement Souleuvre en Bocage. Il informe que la commune nouvelle, consciente du problème, a fait appel à un architecte pour envisager une extension de ses locaux sur le parking. Ne sachant pas comment les événements à venir vont se dérouler, les élus ont préféré renoncer à ce projet.

Monsieur Hervé CHANU, approuve les propos de Monsieur OBRINGER. Toutefois il tient à informer le comité syndical qu'à la suite de regroupement de compétences sur le territoire de Valdallière, des locaux sont disponibles ou vont le devenir prochainement et ce, dans plusieurs communes déléguées de Valdallière. Il reconnaît également la difficulté qu'une

structure peut rencontrer, lorsque celle-ci se trouve à plusieurs techniques (ces derniers étant situés sur le territoire de Souleuvre et

Monsieur Francis HERMON conclut la discussion en expliquant que ce n'est pas à l'équipe actuelle de statuer sur ce projet de construction de bureaux mais à la nouvelle équipe qui va s'installer d'ici quelques semaines de décider. L'ensemble du Comité Syndical approuve ce point de vue.

CONCLUSION SUR LE BUDGET EAU

Avec un budget de fonctionnement équilibré, le début de l'année 2020 reste stable sans pour autant savoir quelles seront les conditions climatiques à venir. Les achats d'eau devraient toutefois baisser, ce début d'année ayant été marqué par une pluviométrie abondante. Le syndicat poursuit sa campagne de prévention des fuites, leur recherche et en dernier lieu leur réparation.

Le poste de dépense en télécommunication devrait poursuivre sa baisse avec la présence de la supervision.

Le syndicat des Bruyères garde un pouvoir d'investissement intéressant même si une attention particulière devra être portée sur la programmation pluriannuelle et la contraction d'emprunts qu'il faudra limiter.

BUDGET ASSAINISSEMENT

PARTIE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

En hausse depuis 2009, les dépenses de fonctionnement (main d'œuvre, électricité, entretien des sites...) sont liées à la création de nouveaux réseaux et à la reprise des branchements assainissement collectif des communes de Vassy et de La Graverie, dernières communes à avoir transféré leur compétence « *Assainissement collectif* » au syndicat des Bruyères.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent aux alentours de 500 000€ en 2019 comme cela avait été prévu l'année précédente.

La prise en charge des frais émanant du budget Eau (charges salariales et générales) est passée de 25% à 20%.

Les recettes sont stables et ne devraient pas évoluer dans les années futures.

Elles sont liées comme les dépenses à la création des nouveaux réseaux et la reprise de la compétence « *Assainissement collectif* » des communes de Vassy et de La Graverie au 1^{er} janvier 2016.

Le bilan de fonctionnement montre un léger déficit. Une piste d'amélioration réside dans la recherche des eaux parasites, ce qui permettrait de réaliser des gains d'électricité et de télécommunication.

PARTIE INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Depuis 2009, le syndicat a beaucoup investi dans ses équipements : création de réseaux et de stations concernant les communes de Viessoix, Le Tourneur, Mont-Bertrand, Etouvy et le Bény-Bocage.

L'année 2020 sera une année sans travaux. Un diagnostic des réseaux d'eaux usées va être effectué en 2020 et ce, afin de se conformer aux demandes des services de l'Etat et donc d'être éligibles aux subventions pour les futurs travaux.

Cependant des travaux risquent d'être entrepris sur la commune de Esry, consistant en la réalisation d'un assainissement semi-collectif pour quelques maisons. Ces travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat des Bruyères mais financés par la commune de Valdallière, qui restera propriétaire de l'installation.

Il faudra attendre les conclusions du futur diagnostic pour réaliser des travaux ciblés et subventionnables.

Les recettes étant basées sur l'amortissement, les subventions et les prêts, il faudra être vigilant à échelonner les investissements, pour minimiser l'impact des futurs prêts sur le budget Assainissement.

Le Syndicat a beaucoup investi dans les réseaux neufs. Une pose dans les travaux va être effectuée en 2020 afin de ne pas mettre en péril le budget.

CONCLUSION SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Au vu des données comptables du budget Assainissement et afin de réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées qui vont s'imposer (remplacement des canalisations amiantes sur les communes déléguées de Vassy, La Graverie et Le Bénvy-Bocage), le prix du mètre cube d'eau assaini ainsi que l'abonnement doivent évoluer.

Cependant, des recherches vont être effectuées sur les eaux parasites au cours de l'année 2020, notamment sur la commune de La Graverie.

En effet, rappelons que toutes les eaux parasites sont facturées au même titre que les eaux usées. En période de pluie intense, les mètres cubes comptabilisés sont donc multipliés par quatre voire cinq. Cela entraîne une dépense supplémentaire pour le syndicat qui ne peut être compensée que par l'augmentation du mètre cube d'eau assaini.

C'est pourquoi la recherche de ces eaux parasites devrait améliorer la situation financière du syndicat.

Monsieur Francis HERMON, de la commune déléguée de Campeaux, demande si le coût que représentent les eaux parasites a été estimé.

Le Président répond par la négative mais précise que l'abondance de la pluie ces derniers mois va certainement occasionner un coût important.

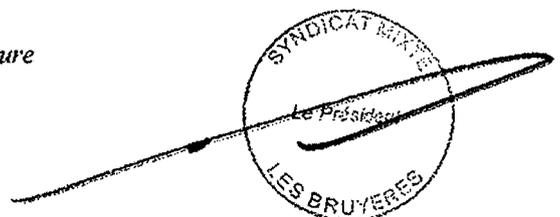
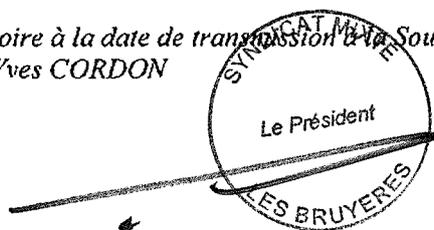
Monsieur Jean-Marc LAFOSSE, de la commune déléguée d'Etouvy, demande si des sanctions sont prévues pour les « mauvais raccordements ».

Le Président répond également par la négative. Toutefois, il informe que des courriers vont être envoyés aux personnes concernées.

Monsieur Francis HERVIEUX, de la commune déléguée de Saint Martin Don, prend la parole pour souligner le fait que les dites personnes ignorent peut-être le mauvais raccordement de leur habitation aux eaux usées.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Yves CORDON*

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture
Le Président, Yves CORDON*



Envoyé en préfecture le 30/03/2020

Reçu en préfecture le 30/03/2020

Affiché le



ID : 014-200062446-20200302-D_EAU_2020_03-DE